

POSTES VACANTS AUPRES DE L'ETAT

LE MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE SE PROPOSE
D'ENGAGER DES EMPLOYÉ(E)S DE L'ÉTAT DE LA CARRIÈRE C

12 AGENTS PROFESSIONNELS DES SERVICES DE SECOURS (RÉF: PV123/902-IC) POUR LA DIVISION DE LA PROTECTION CIVILE DE L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE SECOURS

Formation demandée: Peuvent concourir les candidat(e)s de nationalité luxembourgeoise, qui ont accompli avec succès, dans l'enseignement public luxembourgeois, cinq années d'études soit:

- dans l'enseignement secondaire;
- dans l'enseignement secondaire technique - division de la formation administrative et commerciale ou division de l'apprentissage commercial;
- être détenteur d'un C.A.T.P. correspondant à la définition de l'emploi;
- présenter un certificat sanctionnant des études reconnues équivalentes par le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

D'autre part, les candidat(e)s doivent faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives.

Expérience professionnelle: Les candidat(e)s doivent être détenteurs(trices) d'un brevet d'aptitude de secouriste-ambulancier délivré par le Ministre de l'Intérieur conformément au règlement grand-ducal du 15 février 1995 portant organisation de l'instruction à donner à la population et aux volontaires des unités de secours de la protection civile, voire au règlement grand-ducal du 6 mai 2010 fixant l'organisation de la formation des agents des services de secours et de la population ou d'un brevet étranger autorisant le/la candidat(e) à participer aux missions des services de secours en tant que secouriste-ambulancier dans le pays dans lequel le brevet a été émis.

Une expérience d'au moins deux ans comme membre actif au sein de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours ou d'un service similaire est obligatoire pour tous les candidats.

Des connaissances en matière de sauvetage seront considérées comme un avantage. Dans tous les cas, les candidat(e)s retenu(e)s devront suivre les cours de formation préparant au brevet de secouriste-sauveteur dans le cadre de leur formation continue.

Test de recrutement: Les candidats se soumettront à un test de recrutement visant à apprécier leurs aptitudes

professionnelles et leurs connaissances générales. Le programme détaillé de l'examen parviendra aux candidats après le dépôt des candidatures.

Les candidats détenteurs d'un brevet étranger devront se soumettre à un test d'équivalence (théorie en écrit et pratique en oral) en vue d'être admis à l'examen de recrutement.

Dépôt des candidatures: Les candidat(e)s adresseront leur demande jusqu'au **31 janvier 2011** inclus au:

**Ministère de la Fonction publique
et de la Réforme administrative
- Centralisation des Employé(es) de l'Etat -
63, avenue de la Liberté
B.P. 1807
L-1018 Luxembourg**

La candidature doit obligatoirement être accompagnée:

- d'une demande de candidature manuscrite
- du numéro de matricule national complet de 11 chiffres
- d'un extrait de l'acte de naissance
- d'une copie de la carte d'identité ou du passeport
- d'une photo de passeport récente
- d'un extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois à la date de la présentation de la demande
- d'une copie du/des diplômes et/ou certificats requis pour la formation demandée
- du curriculum vitae rempli sur formulaire prescrit certifié sincère et mentionnant de façon détaillée notamment les périodes exactes des études, des professions antérieures et du temps passé dans un service ambulancier luxembourgeois ou étranger (http://www.fonction-publique.public.lu/fr/formulaires/centralisation/cv_employes.pdf)
- d'une copie du permis de conduire de la catégorie B
- d'une copie du brevet de secouriste-ambulancier de l'Administration des services de secours ou équivalent étranger.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Ministère fera parvenir aux candidat(e)s, après réception de leur candidature, leur numéro de référence qui est à rappeler lors de toute correspondance.

Les candidats figurant à la liste de réserve et auxquels un numéro de référence a d'ores et déjà été attribué, se limiteront à contacter téléphoniquement le service "centralisation" au 247-83095; 247-83133 (uniquement le matin de 08h00-12h00), afin de communiquer les références des postes vacants auxquels ils désirent postuler.

Les dates pour le contrôle de la connaissance des langues luxembourgeoise, allemande et française seront communiquées ultérieurement (uniquement pour les

candidat(e)s qui présentent un certificat de fin d'études étranger).

Les candidats admis devront encore satisfaire à un examen d'aptitude médical conformément au règlement grand-ducal du 6 mai 2010 portant organisation du contrôle médical des agents des services de secours.

L'Administration des services de secours se tient à disposition des candidat(e)s pour tous les renseignements complé-

mentaires relatifs aux postes à pourvoir: Mme OTH Claudine, tél: 49 77 1-408 ou consultation du site internet: www.112.lu.

Pour des renseignements supplémentaires: 247-83095; 247-83133 (uniquement le matin de 08h00-12h00)

(Communiqué par le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative)

www.fonctionpublique.public.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Fonction publique
et de la Réforme administrative